



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2020/878)

RUBRIQUE 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : HUILE DE LIN
 Code du produit : SSN047
 Numéro d'enregistrement (REACH) : substance exemptée (annexe V)
 UFI : V140-MODX-500A-86QS

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Diluant - Protection - Entretien bois

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Raison Sociale : Stéarinerie et Savonnerie de Nîmes.
 Adresse : Zone Industrielle de Grézan.30034.NIMES CEDEX 1.FRANCE.
 Téléphone : 04 66 02 16 16. Fax : .
 qualite@notilia.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence : +33 (0)1 45 42 59 59.

Société/Organisme : INRS / ORFILA <http://www.centres-antipoison.net>.

RUBRIQUE 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations.

Cette substance ne présente pas de danger physique. Voir les préconisations concernant les autres produits présents dans le local.
 Cette substance ne présente pas de danger pour la santé hormis d'éventuelles valeurs limites d'exposition professionnelle (voir les rubriques 3 et 8).
 Cette substance ne présente pas de danger pour l'environnement. Aucune atteinte à l'environnement n'est connue ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

2.2. Éléments d'étiquetage

Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations.

Conseils de prudence - Généraux :
 P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
 P102 Tenir hors de portée des enfants.
 P103 Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.

2.3. Autres dangers

La substance ne répond pas aux critères applicables aux substances PBT ou vPvB, conformément à l'annexe XIII du règlement REACH (CE) n° 1907/2006.

Auto-inflammation possible par auto-oxydation de chiffons imbibés du produit.

RUBRIQUE 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1. Substances

Composition :

Identification	(CE) 1272/2008	Nota	%
INDEX: SSN060 CAS: 8001-26-1 EC: 232-278-6 REACH: Exemption (annexe V REACH)			50 <= x % < 100

HUILE DE LIN

RUBRIQUE 4 : PREMIERS SECOURS

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.

NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.



4.1. Description des mesures de premiers secours

En cas d'inhalation :

Ne concerne qu'une exposition au produit chaud. Déplacer à l'air frais, mettre au repos. Voir un médecin en cas de complications (difficultés respiratoires).



En cas de contact avec les yeux :

Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant 15 minutes en maintenant les paupières écartées. Si une irritation apparaît, consulter un ophtalmologue.

En cas de contact avec la peau :

Enlever les vêtements souillés. Laver soigneusement la peau avec de l'eau et du savon.

En cas de réactions cutanées, consulter un médecin.

En cas d'ingestion :

Consulter un médecin en lui montrant l'étiquette.

Laxatif.

Rincer la bouche, boire de l'eau. Ne surtout pas provoquer de vomissement. Rester au chaud et au calme en attendant un médecin.

En cas d'ingestion dans les poumons : ce produit peut provoquer une pneumonie chimique.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun symptôme typique, ni effet connu. En cas de doute, ou si des symptômes persistent, appeler un médecin.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Non inflammable.

5.1. Moyens d'extinction



Moyens d'extinction appropriés

En cas d'incendie, utiliser :

- dioxyde de carbone (CO₂)
- mousse
- sable sec

Moyens d'extinction inappropriés

En cas d'incendie, ne pas utiliser :

- eau

NE PAS UTILISER DE L'EAU : risque d'éclaboussures et d'extension du foyer. On peut toutefois l'utiliser avec profit pour refroidir les récipients exposés au feu et disperser les vapeurs.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Ne pas respirer les fumées.

En cas d'incendie, peut se former :

- monoxyde de carbone (CO)
- dioxyde de carbone (CO₂)
- Acroléine

Pendant la combustion : production d'épaisses fumées acres. Des gouttes peuvent causer des brûlures graves.

Un chauffage prolongé à 230°C peut provoquer la décomposition du produit en acroléine et acides gras à chaîne courte. Cet échauffement est à éviter par un refroidissement en cas d'incendie.

Risque d'AUTO-INFLAMMATION de PARTICULES FINES CHAUFFEES. Ce risque est également présent lorsque l'huile chaude est adsorbée sur matériau poreux (sciure, tissus, papier...).

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie : Utiliser un appareil respiratoire autonome.

RUBRIQUE 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

L'huile de lin est une huile siccative formant un film très dur après quelques jours.

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

Porter des chaussures anti-dérapantes.



Pour les secouristes

Les intervenants seront munis d'équipements de protections individuelles appropriés (Se référer à la rubrique 8).

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple : sable, terre, vermiculite, terre de diatomées dans des fûts en vue de l'élimination des déchets.

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

Attention : le produit chaud adsorbé sur des matériaux poreux peut s'enflammer spontanément.



6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Laver avec de l'eau. Le produit surnage et peut être récupéré.

Pour éviter tout risque d'inflammation, les matériaux souillés devraient être placés dans des conteneurs métalliques contenant de l'eau.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulée la substance.

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Se laver les mains après chaque utilisation.

Manipuler selon les règles de sécurité et d'hygiène.

Ne pas jeter les tissus imbibés d'huile dans les poubelles en plastique (Combustion spontanée).

Pour éviter tout risque d'inflammation, les matériaux souillés devraient être placés dans des containers métalliques contenant de l'eau.



Prévention des incendies :

Interdire l'accès aux personnes non autorisées.

Tenir à l'écart de toute source de chaleur, des étincelles et des flammes directes.

Equipements et procédures recommandés :

Pour la protection individuelle, voir la rubrique 8.

Observer les précautions indiquées sur l'étiquette ainsi que les réglementations de la protection du travail.

Equipements et procédures interdits :

Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où la substance est utilisée.



7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stocker dans un endroit sec, frais, à l'abri de la lumière. Éviter les températures extrêmes (entre + 10°C et + 30°C).

Garder les emballages hermétiquement fermés. Garder le produit à l'écart de produits fortement oxydants et comburants.

Stockage

Conserver hors de la portée des enfants.

Emballage

Toujours conserver dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Utiliser des équipements de protection individuelle propres et correctement entretenus.

Stocker les équipements de protection individuelle dans un endroit propre, à l'écart de la zone de travail.

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

- Protection des yeux / du visage

Éviter le contact avec les yeux.

Porter des lunettes de sécurité en cas de projection et lors de la manipulation d'huile chaude.

- Protection des mains

Porter des gants de protection appropriés en cas de contact prolongé ou répété avec la peau.

Crème de protection.

- Protection du corps

Le personnel portera un vêtement de travail régulièrement lavé.

Après contact avec le produit, toutes les parties du corps souillées devront être lavées.

- Protection respiratoire

Aucune protection n'est nécessaire à température ambiante.

RUBRIQUE 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles



Etat physique

Etat Physique : Liquide Visqueux.



Couleur

Couleur: Jaune à brun pouvant présenter un léger voile.



Odeur

Seuil olfactif : Non précisé.

Odeur: Caractéristique.



Point de fusion

Point/intervalle de fusion : - 20°C

Méthode de détermination du point de fusion :

DIN EN ISO 2811-1



Point de congélation

Point/intervalle de congélation : Non précisé.



Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

Point d'ébullition : > 300°C



Inflammabilité

Inflammabilité (solide, gaz) : Non précisé.



Limites inférieure et supérieure d'explosion

Dangers d'explosion, limite inférieure d'explosivité (%) : non déterminé

Dangers d'explosion, limite supérieure d'explosivité (%) : non déterminé



Point d'éclair

Intervalle de point d'éclair : PE > 100°C



Température d'auto-inflammation

Point/intervalle d'auto-inflammation : Non concerné.

Température d'auto-inflammation: > 300°C



Température de décomposition

Point/intervalle de décomposition : Non concerné.



pH

pH : Non concerné.



Viscosité cinématique

Viscosité : Non précisé.



Solubilité

Hydrosolubilité : Insoluble. < 0.001 g/l

Liposolubilité : Non précisé.



Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)

Coefficient de partage n-octanol/eau : > 3



Pression de vapeur

Pression de vapeur (50°C) : Non concerné.



Densité et/ou densité relative

Densité : < 1



Densité de vapeur relative

Densité de vapeur : Non précisé.



9.2. Autres informations

Masse volumique (20°C): 920 - 940 g/l

Viscosité dynamique (20°C): 45 - 50 mPa.s (DIN 53015)



9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Aucune donnée n'est disponible.



9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ



10.1. Réactivité

Aucune donnée n'est disponible.

10.2. Stabilité chimique

Cette substance est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées dans la rubrique 7.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Risque de combustion spontanée si l'huile est adsorbée sur un matériau poreux (tissus, chiffons, papiers...)

10.4. Conditions à éviter

Eviter :

- l'humidité
- la chaleur
- des flammes et surfaces chaudes
- sources d'ignition



10.5. Matières incompatibles

Tenir à l'écart de/des :

- agents oxydants forts
- bases
- acides forts
- combustibles

Des matériaux poreux peuvent provoquer une combustion spontanée après absorption de l'huile. Ignition spontanée possible sur chiffon par exemple.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Dioxyde de carbone, monoxyde de carbone. A plus de 230°C, possibilité de formation d'acroléine, de polymères et d'acides gras à chaîne courte. En cas de décomposition thermique, possibilité de dégagement de fumées acres.

RUBRIQUE 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

L'huile n'est pas considérée comme toxique.



11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Aucune donnée n'est disponible.

11.1.1. Substances



Toxicité aiguë :

Par voie orale : effet laxatif. Pas d'autre effet secondaire.

HUILE DE LIN (CAS: 8001-26-1)

Par voie orale :

DL50 > 5000 mg/kg

Espèce : Rat



Corrosion cutanée/irritation cutanée :

Non irritant.



Lésions oculaires graves/irritation oculaire :

Non irritant.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée :

Non sensibilisant.



Mutagénicité sur les cellules germinales :

Aucune donnée n'est disponible.



Cancérogénicité :

Aucune donnée n'est disponible.



Toxicité pour la reproduction :

Aucune donnée n'est disponible.



Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique :

Aucun symptôme connu jusqu'à présent.



Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée :

Aucun symptôme connu jusqu'à présent.



Danger par aspiration :

Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES



12.1. Toxicité

Le produit n'est pas considéré comme toxique pour les organismes aquatiques et pour les micro-organismes.



12.1.1. Substances

HUILE DE LIN (CAS: 8001-26-1)

Toxicité pour les poissons :

CL50 > 1000 mg/l

Espèce : Brachydanio rerio

Durée d'exposition : 96 h

OCDE Ligne directrice 203 (Poisson, essai de toxicité aiguë)



12.2. Persistance et dégradabilité

Facilement biodégradable.

test RDA >40% - Considéré comme biodégradable.



12.2.1. Substances

HUILE DE LIN (CAS: 8001-26-1)

Biodégradation :

Rapidement dégradable.



12.3. Potentiel de bioaccumulation



12.3.1. Substances

HUILE DE LIN (CAS: 8001-26-1)

Facteur de bioconcentration :

BCF < 10

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée n'est disponible.



12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Cette substance est considérée comme n'étant pas PBT ni vPvB.



12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune donnée n'est disponible.



12.7. Autres effets néfastes

Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Une gestion appropriée des déchets de la substance et/ou de son récipient doit être déterminée conformément aux dispositions de la directive 2008/98/CE.

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

Déchets :

La gestion des déchets se fait sans mettre en danger la santé humaine et sans nuire à l'environnement, et notamment sans créer de risque pour l'eau, l'air, le sol, la faune ou la flore.

Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée.

Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères.

Emballages souillés :

Vider complètement le récipient. Conserver l'étiquette sur le récipient.

Remettre à un éliminateur agréé.

RUBRIQUE 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Exempté du classement et de l'étiquetage Transport .



14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

-

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

-

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

-

14.4. Groupe d'emballage

-

14.5. Dangers pour l'environnement

-

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

-

RUBRIQUE 15 : INFORMATIONS RELATIVES A LA REGLEMENTATION

15.1. Réglementations/législations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

- Informations relatives à la classification et à l'étiquetage figurant dans la rubrique 2 :

Les réglementations suivantes ont été prises en compte :

- Règlement (CE) n° 1272/2008 modifié par le règlement (UE) n° 2021/643 (ATP 16)
- Règlement (CE) n° 1272/2008 modifié par le règlement (UE) n° 2021/849 (ATP 17)

- Informations relatives à l'emballage :

Aucune donnée n'est disponible.

- Dispositions particulières :

Aucune donnée n'est disponible.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'est pas requise pour cette substance.

RUBRIQUE 16 : AUTRES INFORMATIONS

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.

Les informations données dans la présente fiche de données de sécurité doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à cette substance et non pas comme une garantie des propriétés de celle-ci.

Abréviations :

DL50 : La dose d'une substance testée entraînant une létalité à 50% au cours d'une période donnée.

CL50 : La concentration d'une substance testée entraînant une létalité de 50 % au cours d'une période donnée.

REACH : Enregistrement, évaluation, Autorisation et Restriction des Substances Chimiques.

UFI : Identifiant unique de formulation.

ADR : Accord européen relatif au transport international de marchandises Dangereuses par la Route.

IMDG : International Maritime Dangerous Goods.

IATA : International Air Transport Association.

OACI : Organisation de l'Aviation Civile Internationale.

RID : Regulations concerning the International carriage of Dangerous goods by rail.

WGK : Wassergefährdungsklasse (Water Hazard Class).

PBT : Persistante, bioaccumulable et toxique.

vPvB : Très persistante et très bioaccumulable.

SVHC : Substance of Very High Concern.